



Canadian Fertility and Andrology Society
Société canadienne de fertilité et d'andrologie

Déclaration de position de la SCFA sur le renversement de Roe c. Wade

Juillet 2022

À la Société canadienne de fertilité et d'andrologie (SCFA), nous croyons que chaque personne a le droit de prendre des décisions qui ont un impact sur sa vie, sa santé et son avenir.

La récente décision de la Cour suprême des États-Unis d'Amérique (Dobbs c. Jackson Women's Health Organization) a renversé le précédent de près de cinquante ans protégeant le droit constitutionnel à l'avortement, tel qu'établi dans Roe c. Wade. La décision a donné à chaque État le contrôle de la légalité de l'avortement, dont beaucoup avaient des "lois de déclencheurs" attendant cette occasion d'interdire l'avortement. Comme l'a dit la dissidence, « ...une majorité de la Cour aujourd'hui a arraché ce choix aux femmes et l'a donné aux États ». Il est reconnu que ces restrictions auront un impact disproportionnée sur les populations minoritaires vulnérables.

La SCFA est très déçue, troublée et attristée par cette décision. De plus, nous estimons que les repercussions de cette décision seront inéquitable, dévastatrices et révélatrices des attaques contre la santé reproductive, la sexualité et les droits de la personne dans le monde.

Bien que le droit canadien ne soit pas directement touché par la décision rendues aux États-Unis, l'érosion du droit d'une personne de déterminer ses propres soins de santé génésique est extrêmement préoccupante. De plus, nous craignons que cette décision n'entraîne des limites en aval liées à la pratique de PMA aux États-Unis. Bien que cette décision récente ne limite pas automatiquement l'accès à la FIV et la création, l'utilisation et la destruction d'embryons, la loi de chaque État, intentionnelle ou non, peut gravement affecter l'accès aux traitements de fertilité et aux décisions concernant les soins d'un patient. Dans la dissidence, il a été spécifiquement souligné comment cette décision peut affecter les techniques de procréation assistée, y compris la FIV, sur une base étatique.

La SCFA croit que chaque être humain a le droit d'avoir une autonomie sur son propre corps. La SCFA continuera de travailler à faire progresser la santé génésique et appuie le droit à des soins accessibles pour tous les aspects des soins génésiques, y compris l'avortement.

Référence

Dobbs v. Jackson Women's Health Organization, 597 U.S. p. 52 (2022).
<https://s3.documentcloud.org/documents/22067267/dobbs.pdf>